

Schéma départemental d'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés (EGPA) pour le 1^{er} degré



Pré-orientation en 6^e SEGPA pour un élève scolarisé en élémentaire.

En cas de « difficultés scolaires graves et persistantes en dépit des dispositifs d'aide mis en œuvre au sein de l'école (différenciation, aides spécialisées, PPRE, PAP ...) et de l'allongement des cycles »

Fin CM1 : le Conseil des maîtres constate que « les difficultés sont telles qu'elles risquent de ne pas être résolues avant la fin de l'école primaire »

